

Affiché le 05/10/2021

ID: 022-200067981-20210921-DELBU202109_093-DE



Département des Côtes d'Armor **GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

DELIBERATION BUREAU EXECUTIF SEANCE du mardi 21 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 21 septembre, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à la salle de réunion de la Maison des Associations à Saint-Agathon sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent; GUILLOU Claudine; LE GOFF Philippe; LE MOIGNE Yvon; CONNAN Josette; CLEC'H Vincent; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique; VIBERT Richard; CONNAN Guy; DOYEN Virginie; ECHEVEST Yannick; LINTANF Joseph; RANNOU Hervé; Marie-Thérèse SCOLAN

Absents excusés: COAIL Christian; GUILLOU Rémy; Jacky GOUAULT; GIUNTINI Jean-Pierre; JOBIC Cyril; LE GOFF Yannick

4444

DELBU2021-09-093

RPAM: CHANGEMENT DE NOM ET NUMERO UNIQUE

Lors de la Commission Développement Social et Humain du 21 janvier 2021, deux points concernant le Relais Parents assistants Maternels ont été présentés :

1. Changement de nom du RPAM

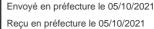
L'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, adoptée en Conseil des ministres, donne les grands axes de la réforme destinée à clarifier et harmoniser les normes de la petite enfance et à mieux répondre aux besoins des familles. Les Relais Assistantes Maternels (RAM) deviennent les Relais Petite Enfance (RPE). Le changement d'appellation était en réflexion au niveau national depuis 3 ans, pour que ces structures dédiées à la petite enfance soient mieux identifiées par le public.

Cette directive gouvernementale élargit également les missions des RAM. En plus de l'accompagnement des assistants maternels et des parents employeurs, le RPE a pour vocation de participer aux conditions locales d'accueil. Il contribuera à renseigner les familles sur l'offre et la demande globales du territoire, devenant progressivement « un guichet unique d'information et d'orientation petite enfance ».

2. Numéro « unique » du RPAM

Les missions fondamentales des Relais sont définies dans la circulaire de la CNAF de juillet 2017, dont l'une d'elles est « d'informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil ».

Le Schéma Territorial de Services aux Familles validé en juin 2019, définit 13 orientations en matière de Petite Enfance et Parentalité. L'une des orientations du Schéma est de repenser un dispositif unique d'information des familles, avec pour objectif est de faciliter le parcours des familles en recherche d'un mode d'accueil sur le territoire (individuel ou collectif). Actuellement, pour les familles en attente d'un premier enfant ou un usager qui ne connaît pas le service, il y a 8 numéros différents (3 multi-accueils et 5 secteurs Relais). L'idée est de créer une ligne « info Petite Enfance » accessible par un numéro unique, géré par les animatrices du Relais Petite Enfance, en capacité de fournir une information de premier niveau et d'orienter efficacement.



Affiché le 05/10/2021

ID: 022-200067981-20210921-DELBU202109_093-DE

Délibération

Les avantages :

- Clarté pour les parents
- Meilleur repérage du service petite enfance
- Continuité de service petite enfance
- Facilitant pour gérer les absences des professionnelles (transfert vers numéro unique)
- Outil intéressant pour l'observatoire (lien avec le nouveau logiciel)
- Opportunité pour clarifier le circuit des familles
- > Renforcer le travail d'équipe, y compris avec les multi-accueils
- Meilleure connaissance du territoire par les animatrices

L'organisation:

- Prise en charge de la ligne « info Petite Enfance » par les animatrices selon un planning défini
- Procédure de continuité en cas d'absence et vacances
- Définition des informations à délivrer
- Prise de rendez vous

La ligne « info Petite Enfance » vient compléter le dispositif DAJE (dispositif d'accompagnement pour l'accueil du jeune enfant), déjà en place sur l'ensemble du territoire.

Le dispositif DAJE:

Il s'agit de rendez-vous collectifs (4 à 6 familles) conduits par une animatrice du Relais, une assistante sociale CAF et une directrice de multi accueil.

Objectifs:

- Contribuer à une meilleure information des familles pour faciliter leur décision dans la conciliation des vies familiales et professionnelles et les orienter vers le mode d'accueil le plus adapté.
- > Faire du RPAM un service central dans le champ de la Petite Enfance
- > Faciliter l'accès à l'information des familles, notamment par l'utilisation des sites internet (caf.fr, Pajemploi, monenfant.fr...).

La combinaison de ces actions a pour objectif de rendre cohérent et de faciliter le parcours des familles, en positionnant le Relais Petite Enfance comme la porte d'entrée principale pour les usagers en recherche d'informations sur les différents services présents sur notre territoire.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- De valider la mise en place du numéro unique et d'acter le changement de nom du Relais Parents Assistants Maternels.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces changements

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX